

## FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CSE (EFFECTIF DE MOINS DE 300 SALARIES)

<b>Durée :</b>	5 jours (35h), pour un effectif de moins de 300 salariés.		
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO		<b>Délai d'accès :</b> Dès la réception de la convention de formation signée
<b>PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :</b>	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
<b>Contacts :</b>	<b>Service Commercial et administratif :</b> <b>Référent Technique et pédagogique :</b> <b>Référent PSH/PMR :</b> <b>Mail :</b>	<b>M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45</b> <b>M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71</b> <b>M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71</b> <a href="mailto:contact@afcpreservation.com">contact@afcpreservation.com</a>	
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Cf. convention de formation	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 10 <b>Organisation de la formation :</b> en continu
<b>Public visé :</b>	Représentants du personnel au Conseil Social et Economique (CSE)		
<b>Prérequis :</b>	Absence de prérequis.		
<b>Objectifs :</b>	Etre en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les capacités à déceler et à mesurer les risques professionnels</li> <li>➤ Développer les capacités à analyser les conditions de travail</li> <li>➤ Acquérir des connaissances permettant d'assurer efficacement les missions du CSE (ressources, textes réglementaires, informations)</li> <li>➤ Développer des savoir-faire (analyses d'accidents, évaluation des risques, méthodes d'analyses des manutentions)</li> <li>➤ Faciliter la mise en œuvre des moyens de prévention les mieux adaptés</li> <li>➤ Gérer les activités sociales et culturelles</li> <li>➤ Prendre part à la vie économique de l'entreprise</li> </ul>		
<b>Moyens pédagogiques :</b>	Exposés ponctuels, brochures, exercices, fiches pratiques, études de cas, travail de groupe, débats, etc...		
<b>Intervenant</b>	Formateur compétent en institutions représentatives du personnel.  NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
<b>Sanction de la formation :</b>	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		

## PROGRAMME (PARTIE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL) :

### Journée 1

- **Introduction**
  - Présentation de la formation
  - Autodiagnostic
  - Présentation des stagiaires
  
- **Les fondements SSCT**
  - Définition
  - Les missions SSCT du CSE
  - La composition
  - Le fonctionnement
  - Les moyens
  - S'informer et communiquer

### Journée 2

- **La prévention**
  - Définition
  - Les enjeux, les acteurs
  - Le mécanisme d'apparition d'un dommage
  - Les principes généraux de prévention
  - Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention
  - Les risques
  - La pénibilité
  - L'étude de postes
  - L'évaluation des risques
  - Le document unique

### Journée 3

- **Accidents du travail et maladies professionnelles**
  - Définitions
  - Statistiques
  - Les responsabilités
  - Le droit de retrait
  - La déclaration et la gestion des AT / MP
  - Les premiers secours
  - L'analyse de l'accident

- L'arbre des causes

## PROGRAMME (PARTIE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL) :

### Journée 4

#### Le rôle économique et professionnel du CSE

- Le double positionnement de l'employeur
- Les domaines d'information
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
- Les 3 consultations périodiques
- La BDES (base de données économique et sociale)
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur

### Journée 5

#### Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les ASC

**Autres thématiques pouvant être développées : RPS (Risques psychosociaux et QVT (Qualité de Vie au travail))**